



Les Écoles doctorales

Formation doctorale

La thèse dure 3 ans lorsque les études sont financées par un contrat doctoral ou via le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche, qui correspond à une thèse financée par une entreprise) ; elle peut durer jusqu'à 6 ans lorsque c'est le-la doctorant-e lui-elle-même qui finance ses études (dite « thèse à mi-temps »).

Pour s'inscrire en thèse, le candidat doit soumettre au conseil de l'École doctorale un projet de recherche validé par son-sa futur-e directeur-riche. Peuvent diriger des recherches en thèse : les professeur-e-s des universités, les maître-sse-s de conférences habilité-e-s à diriger des recherche (HDR), et, sur dérogation accordée par le Commission de la recherche de l'établissement, des maître-sse-s de conférences non HDR ; le-la directeur-riche de thèse doit être membre permanent d'une unité de recherche rattachée à l'École doctorale au sein de laquelle la thèse est envisagée.

La formation doctorale est une formation à la recherche et par la recherche : cette formulation indique la dimension d'autoformation, réalisée sous la responsabilité du-de la directeur-riche de recherche.

Écoles doctorales

Depuis la rentrée 2017, de nouvelles écoles doctorales (ED) ont été mises en place. La plupart des doctorant-e-s de l'université Rennes 2 sont inscrit-e-s dans trois d'entre elles :

- ED Arts, lettres, langues ([ALL](#)), dont l'université Rennes 2 assure la direction ;
- ED Sociétés, temps, territoires ([STT](#)), dont l'université Rennes 2 assure la direction adjointe ;
- ED Education, langage, interactions, cognition, clinique ([ELICC](#)), dont l'université Rennes 2 assure la direction adjointe ;

Trois autres ED accueillent des doctorant-e-s de Rennes 2 :

- ED Mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication ([MATHSTIC](#))
- ED Biologie, santé ([BS](#))
- ED Droit et science politique ([DSP](#))